

**REGLEMENT COMPLET**  
**JEU**  
**« MÂCHEZ GAGNEZ »**

**Article 1** : Société Organisatrice

La Société Mondelez Europe Services GmbH Succursale française, enregistrée sous le numéro 508 852 258 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART, dont le siège social de la société mère est Mondelez Europe Services GmbH - au capital de 20 000 Francs Suisse - Lindbergh-Allee 1, 8152 Glattpark – SUISSE - N° enregistrement CHE-114.352.032 (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise un jeu intitulé « MÂCHEZ GAGNEZ » (Ci-après le « Jeu »).

**Article 2** : Supports du Jeu

Le Jeu se déroulera du 13/09/21 au 21/12/21 à 16h59 inclus et sera annoncé sur :

- Le site internet dédié à l'opération
- Des PLV en magasins

**Article 3** : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation au Jeu) ) résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DROM-COM, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des points de vente et de leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation ET/OU la gestion du Jeu.

**Article 4** : Dotations

**4.1 : Définition des dotations et détermination des gagnants**

A gagner pendant toute la durée du Jeu : 1729 dotations.

● **TIRAGE AU SORT CHAQUE SEMAINE : 1728 DOTATIONS**

- 12 expériences VIP footballistique d'une valeur unitaire approximative de 600€ TTC. Chaque semaine, 1 expérience VIP footballistique à gagner.
- 60 lots de 2 places pour un match de football Ligue 1 Uber Eats d'une valeur unitaire approximative de 70€ TTC. Chaque semaine, 5 lots de 2 places pour un match de football Ligue 1 Uber Eats seront à gagner.

- 60 lots de 2 places pour un match de football Ligue 2 BKT d'une valeur unitaire approximative de 40 € TTC. Chaque semaine, 5 lots de 2 places pour un match de football Ligue 2 BKT seront à gagner.
- 360 ballons Ligue 1 Uber Eats Replica d'une valeur unitaire approximative de 20€ TTC. Chaque semaine, 30 ballons Ligue 1 Uber Eats Replica seront à gagner.
- 36 albums Panini Ligue 1 Uber Eats et ses 468 cartes d'une valeur unitaire approximative de 96€ TTC. Chaque semaine, 3 albums Panini Ligue 1 Uber Eats et ses 468 cartes seront à gagner.
- 1200 écharpes Hollywood x Ligue 1 Uber Eats x Ligue 2 BKT d'une valeur unitaire approximative de 10€ TTC. Chaque semaine, 100 écharpes seront à gagner.

Les gagnants seront contactés ET/OU informés de leur gain par email ET/OU par téléphone, et recevront leurs dotations par e-mail ou courrier envoyé à l'adresse indiquée lors de la prise de contact, dans un délai approximatif de :

- 2 jours avant la date du match souhaité pour les 12 expériences et les places de match ;
- 6 à 9 semaines environ à compter de la réception de la validation du formulaire de coordonnées.

- **SUPER TIRAGE AU SORT EN FIN DE JEU : 1 DOTATION**

- 1 rencontre VIP avec Ludovic GIULY, Légende de la Ligue 1 Uber Eats, dotation ne possédant pas de valeur commerciale

**Le gagnant sera contacté par email et/ou téléphone pour définir les modalités de son gain et recevra les détails concernant la dotation dans un délai d'environ 2 jours maximum avant la date de la rencontre avec Ludovic GIULY.**

#### 4.2 : Précisions sur les dotations

Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Si le gagnant souhaite des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif de la dotation ou si les prestations liées choisies par le gagnant correspondent à une valeur commerciale plus élevée que celle initialement prévue par la Société Organisatrice, le surcoût sera alors à la charge personnelle exclusive du gagnant.

**La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.**

**Les présentes dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Les gagnants des places pour les matchs pourront indiquer leur préférence pour un match via un formulaire transmis après tirage au sort, les vœux formulés ne pourront être garantis sur un match ou une équipe en particulier et sous réserve de leur disponibilité.

Si les conditions sanitaires et des mesures gouvernementales restrictives pour les rassemblements empêchaient de faire bénéficier des dotations en Saison 2021/2022, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter l'attribution de la rencontre avec Ludovic GIULY, des expériences VIP et des places de matchs Ligue 1 Uber Eats et Ligue 2 BKT pour en faire bénéficier ses gagnants en saison ultérieure quand les conditions sanitaires normales seront rétablies. La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable d'un tel report.

#### **Article 5** : Modalités et détermination des gagnants

Pour participer au tirage hebdomadaire, il suffit à la personne intéressée de :

- Acheter un produit Hollywood, concerné par l'opération pendant la période de validité du Jeu dont la liste figure en annexe 1 du présent règlement, dont la preuve d'achat doit impérativement être conservée pour participer au Jeu.
- Se rendre sur le site internet dédié à l'opération [www.hollywood-chewinggum.fr](http://www.hollywood-chewinggum.fr)
- Créer un compte afin d'être participant et compléter le formulaire d'inscription en ligne (champs obligatoires à renseigner : civilité, nom, prénom, adresse mail, mot de passe),
- Une fois le compte créé, les participants devront entrer le code barre (présent sur le paquet) et télécharger la preuve d'achat.
- Rentrer les pronostics des journées de championnat concernées par le jeu concours, soit 10 matchs, en précisant l'équipe gagnante ou match nul pour chaque match sans préciser de score.
- Valider ses pronostics en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

L'entrée des pronostics se fera chaque semaine, du lundi (11h00 pour la 1<sup>ère</sup> date puis à partir du vendredi 17h pour les autres semaines) au vendredi 16h59, pour les journées de championnats de Ligue 1 Uber Eats se déroulant le vendredi, samedi et/ou dimanche de cette même semaine.

**La 19<sup>ème</sup> journée de championnat se déroulant un mercredi les pronostics seront clôturés la veille, soit le mardi à 16h59.**

Semaine de Jeu	Journée de championnat de Ligue 1	Date des matchs	Date <u>début</u> des Pronostics de la semaine	Date <u>fin</u> des Pronostics de la semaine à <b>16h59</b>
1	6ème	19/09/2021	13/09/2021	17/09/2021
2	7ème	22/09/2021	<b>Journée de championnat non pronostiquée</b>	
	8ème	26/09/2021	17/09/2021	24/09/2021
3	9ème	03/10/2021	24/09/2021	01/10/2021
4	10ème	17/10/2021	01/10/2021	15/10/2021
5	11ème	24/10/2021	15/10/2021	22/10/2021
6	12ème	31/10/2021	22/10/2021	29/10/2021
7	13ème	07/11/2021	29/10/2021	05/11/2021
8	14ème	21/11/2021	05/11/2021	19/11/2021
9	15ème	28/11/2021	19/11/2021	26/11/2021
10	16ème	01/12/2021	<b>Journée de championnat non pronostiquée</b>	
	17ème	05/12/2021	26/11/2021	03/12/2021
11	18ème	12/12/2021	03/12/2021	10/12/2021
12	19ème	22/12/2021	10/12/2021	21/12/2021

Pour participer au tirage au sort, le participant devra au minimum avoir fait un bon pronostic sur les 10 pronostics proposés.

Chaque bon pronostic supplémentaire permettra au participant de bénéficier d'une entrée supplémentaire au tirage au sort.

Un tirage au sort aura lieu chaque semaine du 20/09/21 au 27/12/21 sous contrôle d'huissier pour déterminer les gagnants. Chaque semaine, 144 gagnants seront tirés au sort.

Les gagnants de ce tirage au sort recevront leur dotation dans un délai d'environ :

- 2 jours maximum avant la date du match souhaité pour les 12 expériences et les places de match ;
- 6 à 9 semaines environ à compter de la réception de la validation du formulaire de coordonnées

L'entrée des pronostics se fera chaque semaine en fonction du calendrier annoncé sur le site du jeu. Ce calendrier est susceptible d'être modifié en cours d'opération, en fonction de retransmissions télévisées des matchs. Tout match annulé, reporté ou décalé par la Ligue de Football Professionnel ne sera pas pris en compte dans les pronostics.

La participation au super tirage au sort en fin de jeu sera automatique à chaque téléchargement de preuve d'achat, sous réserve de la validité de la preuve d'achat.

Le Super tirage au sort aura lieu le 27/12/21 sous contrôle d'huissier pour déterminer le gagnant de la rencontre VIP avec Ludovic GIULY, Légende de la Ligue 1 Uber Eats.

Le gagnant sera contacté par email et/ou pour définir les modalités de son gain et recevra les détails concernant la dotation dans un délai d'environ 2 jours maximum avant la date de la rencontre avec Ludovic GIULY.

**Le jeu est limité à une dotation par foyer (même nom, même adresse postale, le nom correspondant à l'adresse postale constituant un foyer).**

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

#### **Article 6** : Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement a été déposé chez Maître TRICOU, Huissier de Justice Associé au sein de la SELARL DONSIMONI TRICOU IMARD COTTINET & ASSOCIES ALLIANCE JURIS, dont le siège est 73 bis rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES.

Il est disponible sur [www.hollywood-chewinggum.fr](http://www.hollywood-chewinggum.fr) pendant toute la durée du Jeu.

Le présent règlement peut également être obtenu jusqu'au 22/01/22, sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu : Mondelez Europe Services GmbH Succursale française – Service Marketing Gum & Candy - 6 Avenue Réaumur - 92140 CLAMART.

Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de règlement ne sera pas remboursé.

#### **Article 7** : Non remboursement des frais de participation

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (frais de connexion internet...) ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

#### **Article 8** : Limite de responsabilité

8.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, communication téléphonique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre tout atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléa lié aux services postaux.

8.2. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

8.3. La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne saurait en particulier être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (téléphone, smartphone, ordinateurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

8.4 Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitable ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse postale, ni son adresse électronique, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

8.5. Les gagnants seront contactés par email et/ou par téléphone. Les gagnants recevront leurs dotations à l'adresse email ou postale indiquée dans le formulaire de coordonnées dans un délai approximatif de :

- 2 jours maximum avant la date du match souhaité pour les 12 expériences, les places de match et la rencontre VIP avec Ludovic GIULY ;
- 6 semaines environ à compter de la réception de la validation du formulaire de coordonnées

Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par email, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription et le formulaire de coordonnées) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte email ET/OU sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain avant le vendredi 31/12/21, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis à la Poste, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera de la propriété de la Société Organisatrice et pourra être réattribuée à un suppléant ou utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure.

8.6 En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

### **Article 9** : Correspondances

Aucune demande de remboursement ou correspondance non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera prise en compte.

### **Article 10** : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse et leur numéro de téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

### **Article 11** : Force majeure

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

**Article 12** : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations qui relèvent de la seule responsabilité du fabricant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation ET/OU la jouissance des dotations.

**Article 13** : Autorisation d'utilisation des noms, adresses et images des gagnants

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation expresse du participant majeur, la Société Organisatrice pourra utiliser à titre publicitaire, les nom, adresse, et photographie des participants, sans que cela leur confère un droit à rémunération, ou un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

**Article 14** : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

**Article 15** : Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement ET/OU les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

**Article 16** : Protection des données personnelles

La fourniture des données est obligatoire pour la participation au Jeu. En effet, ces données sont nécessaires pour la bonne gestion du jeu, l'attribution et la remise des dotations et respecter nos obligations légales et découlant du présent règlement. Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la société organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et ou de la gestion de Jeu.

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des informations les concernant ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort desdites données dans le cas où ils décéderaient et, du droit d'opposition lorsque le



traitement est réalisé à des fins de prospection ou est fondé sur l'intérêt légitime en écrivant à Mondelez France - Service Consommateurs - 92146 CLAMART Cedex.

Le Délégué à la Protection des Données de Mondelez Europe Services GmbH – Succursale française peut être contacté à l'adresse suivante : [MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com](mailto:MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com)

Chaque Participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

Fax : 01 53 73 22 00

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles des participants sont conservées pendant la durée du jeu et ensuite archivées pendant cinq (5) ans pour se conformer aux obligations légales.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles vous pouvez consulter l'onglet Vie Privée du site [www.hollywood-chewinggum.fr](http://www.hollywood-chewinggum.fr)



## ANNEXE 1

### Liste des produits HOLLYWOOD concernés par l'opération

Hollywood Mini Mints Menthe 12,5g  
Hollywood Mini Mints Menthe Forte 12,5g  
Hollywood Mini Mints Fruits Rouges 12,5g  
Hollywood Mini Mints Fruit Eté 12.5g  
Hollywood Mini Mints Agrumes 12,5g  
Hollywood Sensations Citron Vert Fraise 52g  
Hollywood Sensations Fruit Eté Agrumes 52g  
Hollywood Sensations Fruit d'été Agrumes 26g  
Hollywood Sensations Citron Vert Fraise 26g  
Hollywood Fresh Greenfresh s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Green Fresh Blister s/sucres 12 Dragées 16g  
Hollywood Green Fresh s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Fresh Greenfresh s/sucres Bottle 60 Dragées 87g  
Hollywood Fresh Icefresh s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Ice Fresh s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Fresh Icefresh s/sucres Bottle 60 Dragées 87g  
Hollywood Fresh Powerfresh s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Powerfresh s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Fresh Powerfresh s/sucres Bottle 60 Dragées 87g  
Hollywood Fresh Blackfresh s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Fresh Eucalyptus s/sucres 5x10g 70g  
Hollywood Fresh Fraise s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Fresh Fraise s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Fresh Fraise Bottle s/sucres Bottle 60 Dragées 87g  
Hollywood Fresh Bubble s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Bubble Fresh s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Fresh Cerise s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Fresh Cerise s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Blancheur Menthe Polaire s/sucres 5x10 Dragées 70g  
Hollywood Blancheur Menthe Polaire s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood 2Fresh Menthe Réglisse s/sucres 3x10 Dragées 66g  
Hollywood 2Fresh Menthe Fraiche s/sucres 3x10 Dragées 66g  
Hollywood 2Fresh Menthe Fraîche s/sucres Bottle 40 Dragées 88g  
Hollywood 2Fresh Menthe Verte s/sucres 3x10 Dragées 66g  
Hollywood 2Fresh Menthe Verte Chlorophylle s/sucres 10 Dragées 22g  
Hollywood 2Fresh Menthe Verte s/sucres Bottle 40 Dragées 88g  
Hollywood Bottle 2Fresh Menthe Verte Chlorophylle s/sucres 23D 51g  
Hollywood 2Fresh Menthe Forte s/sucres 10 Dragées 22g  
Hollywood 2Fruity Fraise Citron s/sucres 10 Dragées 22g  
Hollywood 2Fruity Fraise Citron s/sucres Bottle 40 Dragées 88g  
Hollywood Bottle 2Fruity Fraise Citron s/sucres 23 Dragées 51g  
Hollywood 60 Min de Fraîcheur Menthe Forte s/sucres 10 Dragées 20g  
Hollywood Style Cocktail de fruits s/sucres 12 Dragées 23g

Hollywood Style Chlorophylle s/sucres 12 Dragées 23g  
Hollywood 60 Min Fraîcheur Menthe Forte s/sucres 3x10 Dragées 60g  
Hollywood 60 Min Fraîcheur Menthe Verte s/sucres 3x10 Dragées 60g  
Hollywood 2Fruity Fraise Citron Vert s/sucres 3x10 Dragées 66g  
Hollywood 2Fruity Framboise Pêche s/sucres 3x10 Dragées 66g  
Hollywood Bubble Gum s/sucres 3x14g 42g  
Hollywood Grenadine s/sucres 3x14g 42g  
Hollywood Grenadine s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Bubble Gum s/sucres 10 Dragées 14g  
Hollywood Regular Parfum Chlorophylle 5x20 Dragées 140g  
Hollywood Regular Chlorophylle 20 Dragées 28g  
Hollywood Regular Menthol 20 Dragées 28g  
Hollywood Regular Fraise des Bois 20 Dragées 28g  
Hollywood Regular Chlorophylle 5x11 Tablettes 155g  
Hollywood Regular Parfum Fraise 5x11 Tablettes 155g  
Hollywood Regular Chlorophylle 11 Tablettes 31g  
Hollywood Regular Menthol 11 Tablettes 31g  
Hollywood Regular Fraise 11 Tablettes 31g  
Hollywood Style Cocktail Fruits s/sucres 4x12 Gums 92g  
Hollywood Style Menthe Verte s/sucres 4x12 Gums 92g  
Oral B Hollywood s/sucres 3x17g Menthe Chlorophylle  
Oral B Hollywood s/sucres 3x17g Menthe Forte  
Hollywood Oral B s/sucres 17g Menthe Forte  
Hollywood Oral B s/sucres 17g Menthe Verte  
Oral B Hollywood Menthe Verte s/sucres Bottle 60 Dragées 76,5g  
Oral B Hollywood Menthe Fraîche s/sucres Bottle 60 Dragées 76,5g  
Hollywood Simple Menthe Forte s/sucres 22 Dragées 22g  
Hollywood Simple Menthe Chlorophylle s/sucres 22 Dragées 22 g